



**Déclaration liminaire**  
**Groupe de travail mouvement 1<sup>er</sup> degré**  
**16 décembre 2009**

Monsieur le Recteur,

Demandeur d'une audience sur les modalités de la concertation en ce qui concerne l'harmonisation du mouvement du premier degré et les mutualisations des bonnes pratiques, le SE-UNSA s'étonne de ce groupe de travail en lieu et place d'une audience.

Tout d'abord la note de service ministérielle n° 20 09-155 du 28-10-2009 vous demande de veiller, lors de l'élaboration des calendriers (des opérations de mouvement), à leur harmonisation entre les départements de votre académie, harmonisation qui facilitera une réflexion sur les modalités des opérations de mouvement dans les départements, et vous aidera d'ores et déjà à mutualiser les bonnes pratiques. Le SE-UNSA constate qu'au vu du document fourni, ce n'est pas le but de ce groupe de travail.

Le document fait fi de ce qu'est le paritarisme, l'échange nécessaire entre l'administration et les représentants du personnel, reniant les principes d'élaboration en commun de règles discutées, puis acceptées par tous, niant la spécificité historique des règles de construction des barèmes départementaux.

Une réelle concertation aurait nécessité un bilan des mouvements départementaux 2009.

Pour le SE-UNSA, ce groupe de travail ne pourra se tenir valablement que si la spécificité de chacun des départements est reconnue et prise en compte dans l'élaboration des règles et barèmes départementaux.